

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE CONSEIL ET/OU DE FORMATION

Les présentes Conditions Générales de Prestations de conseil et /ou de formation s'appliquent à toutes les prestations de conseil et de formation ainsi qu'aux prestations annexes assurées par **2cF** auprès de ses Clients quelque soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes Conditions Générales de Prestations de conseil et/ou formation prévalent conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces Conditions Générales de Prestations de conseil et/ou formation. **2cF** se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

Modalités de prise de commande

A toute demande de prestation de conseil et/ou de formation, la Société **2cF** communique par télécopie, courrier postal ou électronique au Client un devis comportant l'ensemble des caractéristiques de la prestation envisagée et notamment le type de prestation, le domaine d'intervention, et le tarif HT. L'acceptation par le client se fait par retour du devis signé précédé de la mention manuscrite « Bon pour accord » et sur lequel figure le cachet commercial du Client par télécopie, courrier postal ou électronique.

En matière de prestation de formation, le Client doit renseigner sur le devis la raison sociale de l'entreprise, son adresse et ses coordonnées téléphoniques et de télécopie, le nombre et le nom du ou des stagiaires, le nom et l'adresse du responsable, l'intitulé du stage, la date et le lieu (locaux propres ou locaux de **2cF**) souhaités de formation, le prix HT spécifique à la formation de prestation indiqué par **2cF**, le nom et l'adresse de l'organisme à qui adresser la facture afférente à la formation si celui-ci est différent de l'entreprise, le nom et la signature de la personne procédant à l'inscription. Dans le cas où le Client fait appel à la **2cF** en vue de réaliser une prestation de conseil et une prestation de formation, deux devis distincts seront adressés par **2cF** au Client.

Les éventuelles modifications du contrat demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de **2cF**, que si elles sont notifiées par écrit, dix jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations commandées.

Confirmation de commande

Dès réception du devis, le Client reçoit une confirmation écrite par télécopie, courrier postal ou électronique mentionnant le cas échéant la date d'intervention sur site, le nombre de stagiaire, la date et du lieu de formation. A cette confirmation de commande est joint, en cas de prestation de formation, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, une convention de formation professionnelle à retourner signée par le Client à **2cF** avant le début de la formation. En cas de prestation de conseil, un contrat appelé « lettre de mission » précisant les conditions d'intervention de **2cF** sera joint et devra être retourné avant la date d'intervention sur site de **2cF**.

Obligation de moyens

Les prestations réalisées par **2cF** dépendent dans leurs issues de la volonté du Client ou d'un tiers, en conséquence **2cF** ne s'engage auprès de ses clients qu'à l'exécution d'une obligation de moyens. En aucun cas le Client ne sera susceptible de faire valoir une quelconque obligation de résultat.

Annulation de prestation de formation

Toute annulation par le Client intervenant plus de dix jours avant la date prévue de la formation ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité, **2cF** se réservant toutefois le droit de demander le paiement de frais d'annulation s'élevant au maximum à 100 euros HT. Dans le cas où le Client viendrait à annuler la formation commandée moins de dix jours avant la date prévue de la formation, sauf cas de force majeure (ne comprenant pas le surcroît d'activité), **2cF** serait en droit de réclamer à titre d'indemnité forfaitaire une somme égale à 30 % du coût de la formation annulée. Toute annulation par le Client moins de cinq jours avant la date prévue de la formation entraîne, sauf cas de force majeure, le versement à **2cF** d'une indemnité égale au montant total de la formation annulée. Dans le cas où

2cF serait dans l'obligation annulée une formation, elle s'engage à restituer l'intégralité des sommes versées dans le délai de trente jours.

Financement partiel ou total de la formation par un OPCA

Il incombe au Client de demander la prise en charge de l'action de formation à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) à qui il verse sa participation. Le Client s'engage, en cas de financement total ou partiel par l'OPCA de la formation commandée, à fournir à **2cF**, préalablement à la date prévue de la formation, une copie de l'accord de prise en charge. Selon les modalités de facturation définies par l'OPCA, le Client autorise, le cas échéant, **2cF** à adresser la facture à l'OPCA. A défaut, la facture sera adressée au Client qui s'engage à la régler personnellement et directement à **2cF**, le Client se chargeant seul d'obtenir la prise en charge de la formation par l'OPCA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde sera facturé directement au Client qui en assumera personnellement le règlement auprès de **2cF**. Toutefois, l'accompagnement par **2cF** dans la procédure de prise en charge de la formation peut faire l'objet d'une prestation complémentaire.

Report de prestation de conseil

La prestation de conseil de **2cF** nécessitant une intervention sur le site administratif et/ou d'exploitation du Client, ce dernier peut reporter l'intervention de **2cF** à tout moment sans indemnité.

Sous-traitance

Dans le cadre des prestations de services de conseil et/ou de formation, **2cF** n'acceptant jamais de missions pour laquelle elle ne se considère pas en tout ou partie compétente. **2cF** est autorisée, dans le respect de ses agréments, à faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le meilleur intérêt de son Client, sous-traitant dont **2cF** contrôlera l'intervention. **2cF** facturera pour le compte du sous-traitant tout en se réservant un honoraire de maître d'œuvre. **2cF** n'accepte jamais de mission qu'elle considère impossible en fonction des renseignements fournis.

Interruption de la prestation par 2cF

2cF s'engage formellement à prévenir son client et à se retirer si les informations recueillis en cours de missions s'avèrent illicites, illusoire, irréaliste ou impossible. **2cF** se réserve la possibilité d'interrompre la réalisation de sa prestation si les conditions de l'une des clauses des présentes conditions ne sont pas remplies, ou si les prestations demandées constituent de façon directe ou indirecte une atteinte aux dispositions légales. En ce cas, le Client, si les faits ci-dessus énumérés lui sont imputables ne pourra demander à **2cF** le remboursement des sommes déjà versées.

Conditions de règlement

A réception de la confirmation de la commande, une somme équivalente à 30 % du coût total HT de la prestation doit être réglée par le Client à **2cF**. **2cF** ne sera pas tenu d'effectuer les prestations commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas lesdits 30 % dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente. Le solde du prix est payable au comptant, dans les trente jours suivant la date de réception de la facture.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 8 % du montant TTC du prix de la formation figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à **2cF**, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Responsabilité – Assurances

2cF ne pourra être tenu responsable vis à vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté

les lieux de formation placés sous notre contrôle. Le Client et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente du Client) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions. L'acheteur et l'entité bénéficiaire acceptent de nous indemniser **2cF** de toute perte, dommage, ou dégat causé à toute propriété, ou à tous nos employés et partenaires du fait de tout stagiaire inscrit par eux. En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés à **2cF** sont à la charge du Client.

Confidentialité

2cF et ses éventuels sous-traitants s'engagent sans limitation de durée ni d'espace à ne divulguer aucune information ou document communiqués par le Client ou des tiers, sauf si la législation ou la réglementation en vigueur l'y oblige.

Droit de propriété

2cF déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports et ressources pédagogiques mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers. Le Client s'engage à utiliser lesdits supports et ressources pédagogiques dans les limites définies par **2cF**. Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports ou ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de **2cF** ou de ses ayants droits. Les documents mis à la disposition du Client sont à l'usage exclusif et personnel du participant et sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété de **2cF** ou celle de ses partenaires. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans avis préalable de **2cF** est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Information du client

En acceptant le devis et en signant la convention de formation, le Client reconnaît avoir été informé par **2cF** des conditions dans lesquelles le Client peut conclure avec le stagiaire une convention de dédit formation.

Droit applicable – Litiges – Compétence juridictionnelle

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumises au Tribunal de Commerce dans le ressort duquel **2cF** aura son siège social.

Nullité

La nullité, pour quelque cause que ce soit, d'une disposition des présentes n'emporte pas nullités des autres dispositions.

Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à **2cF**, même s'il en a eu connaissance.